

INSTALLATEUR EXPERIMENTES EN ANC

PROGRAMME 2023

Délai d'accès formation: inscription 15 jours avant

Objectifs

La connaissance par le stagiaire des principaux dispositifs d'Assainissement Non Collectif.

A l'issue de cette formation, le stagiaire doit connaître les principes de fonctionnement, les principales caractéristiques techniques, les éventuelles limitations, les principales conditions de mise en oeuvre, les principales modalités d'entretien et de maintenance.

Connaître les contours réglementaires régissant l'ANC.

Public Visé

Toute personne désireuse de maîtriser l'installation de dispositifs d'assainissement non collectif.

Durée

8.00 Heures

1 Jour

Pré Requis

Aucun prérequis spécifique

Parcours pédagogique

JOUR 1 : CONNAISSANCES TECHNIQUES EN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Ouverture de la formation :

- présentation du formateur, des stagiaires et de leurs attentes
- Objectifs et contenu de la formation

Contexte

- Enjeux et problématique de l'assainissement
- Rôle et fonctionnement d'un système d'Assainissement Non Collectif

Rappel de la Réglementation et Normalisation

- La Réglementation
- Rôles et responsabilités des acteurs
- Obligations et démarches pour réaliser une installation -
- Normalisation et documents de référence

Rappel des Prescriptions techniques

- Critères de faisabilité et exigences du client
- Principes généraux des différentes filières traditionnelles
- Principes généraux des différentes familles de filières agréées
- Evacuation des eaux usées traitées

Relation client

- Rappel du rôle et des obligations de l'installateur
- Les différents documents liés à l'installation

Règles de mise en oeuvre

- Rappel du contexte et prescriptions techniques : Analyse fonctionnelle des systèmes d'ANC
- Préconisations et conseils d'implantation et de mise en oeuvre
- Exercice d'application : Lecture de plans et implantation d'une filière

BILAN ET SYNTHESE

- Bilan de la formation, synthèse et questions diverses
- Evaluation de formation à remplir

Objectifs pédagogiques

Sanctionner la connaissance par le stagiaire des principaux dispositifs d'Assainissement Non Collectif.

Méthodes et moyens pédagogiques

Matériel informatique ; rétroprojecteur fourni par la CNATP 12 ; support papier : photos, schémas ; débats.

CTFPA - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 73 31 00647 31

Version : ANCCONF1J-20230117

Méthodes et modalités d'évaluation

Evaluation de formation, tour de table

Modalités d'Accessibilité

Avant toute entrée en formation, l'entreprise doit informer le CTFPA de la présence d'une personne en situation de handicap, à minima 15 jours avant le début de l'action de formation.

Le cas échéant, le CTFPA aura le délai suffisant pour vérifier sa capacité d'accueil en fonction du type de handicap et pourra orienter l'entreprise vers des organismes spécialisés dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Tarifs (net de taxes)

Inter (Par Stagiaire) : **300.00 €**
Intra (Par Jour) : **Nous consulter**

Effectif

De 5 à 12 Personnes